



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'agriculture et l'inflation : le cas de la Belgique, 1960-1977

Luis Portugal

Résumé

Cette étude se propose d'une part d'établir la contribution de l'agriculture à la hausse du niveau général des prix, et d'autre part, de rechercher l'impact de l'inflation et, plus particulièrement, de son accélération récente sur l'évolution des prix qui affectent l'entreprise agricole, ainsi que sur le revenu agricole. Les principaux résultats sont repris en conclusion de l'article.

Abstract

The purpose of this study is, on the one hand, to establish agriculture's contribution to the general rise in the level of prices and, on the other hand, to determine the impact of inflation, in particular its recent acceleration, on the development of prices affecting agricultural enterprises and farm incomes. The main conclusions can be found at the end of the article.

Citer ce document / Cite this document :

Portugal Luis. L'agriculture et l'inflation : le cas de la Belgique, 1960-1977. In: Économie rurale. N°139, 1980. pp. 3-10;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1980.2729>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1980_num_139_1_2729

Fichier pdf généré le 08/05/2018

L'AGRICULTURE ET L'INFLATION

Le cas de la Belgique, 1960-1977

L. PORTUGAL
OCDE *

Cette étude se propose d'une part d'établir la contribution de l'agriculture à la hausse du niveau général des prix, et d'autre part, de rechercher l'impact de l'inflation et, plus particulièrement, de son accélération récente sur l'évolution des prix qui affectent l'entreprise agricole, ainsi que sur le revenu agricole. Les principaux résultats sont repris en conclusion de l'article.

AGRICULTURE AND INFLATION : THE CASE OF BELGIUM, 1960-1977

The purpose of this study is, on the one hand, to establish agriculture's contribution to the general rise in the level of prices and, on the other hand, to determine the impact of inflation, in particular its recent acceleration, on the development of prices affecting agricultural enterprises and farm incomes. The main conclusions can be found at the end of the article.

Comme l'économie de la plupart des autres pays de l'Europe occidentale, l'économie belge a été confrontée, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec le phénomène de l'inflation. Celle-ci a été d'abord « rampante » entre 1950 et 1970, et la hausse des prix de détail s'est poursuivie, pendant cette période, à un rythme d'environ 3 % l'an. Mais depuis l'année 1970, elle s'est accélérée.

Notre but est d'examiner les relations entre l'agriculture et l'inflation. Pour cela nous divisons notre analyse en

deux parties. Dans la première nous analysons la contribution de l'agriculture à la hausse du niveau général des prix dans l'économie et à la hausse des prix de détail à la consommation alimentaire. La deuxième partie traite des répercussions de l'inflation, en particulier de son accélération récente, sur le secteur agricole. A ce stade nous nous limitons à présenter les répercussions sur l'évolution des prix des produits et des facteurs de production agricole et sur le revenu des agriculteurs.

CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE AU PROCESSUS INFLATIONNISTE

1. PART PRISE PAR L'AGRICULTURE DANS LA HAUSSE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX

Aspects théoriques

Quelle est la responsabilité du secteur agricole dans la hausse du prix du produit intérieur brut constatée chaque année relativement à l'année précédente ? Nous répondons facilement à cette question en posant que

$$I_{t, \text{PIB}} = \delta I_{t, \text{VAB}} \cdot W_t^i \quad (1)$$

l'expression ci-dessus signifiant simplement que l'indice implicite de prix du produit intérieur brut de l'année t est égal à la somme des produits de l'indice implicite de prix

de la valeur ajoutée brute de chaque secteur par le poids du secteur dans le PIB (W_t^i).

L'indice implicite de prix du PIB est le rapport entre la valeur du PIB à prix courants et sa valeur aux prix de 1970. Il est en fait l'indice des prix des produits composant le PIB relativement à l'année 1970, et exprime fort adéquatement l'évolution globale des prix relativement à cette base. De même l'indice implicite de prix de la valeur ajoutée brute agricole est le rapport de la VAB de l'agriculture, exprimée à prix courants, à la même valeur exprimée aux prix de 1970. Il est donc l'indice implicite, relativement à l'année 1970, de la rémunération des facteurs spécifiquement livrés par l'agriculture à l'opération de production agricole. Le poids de l'agriculture dans le PIB est le rapport de la VAB agricole aux prix de 1970 à la valeur du PIB aux prix de 1970.

(*) Les opinions exprimées dans cette étude n'engagent que la responsabilité de l'auteur et non celle de l'Institution dont il relève.

A partir de l'expression 1 on peut analyser la variation survenue dans l'indice de prix du PIB de l'année t-1 à l'année t (1) et déterminer la contribution de chaque secteur à cette variation.

Les résultats

Le tableau 1 montre la moyenne des variations annuelles de l'indice de prix du PIB et de la VAB de l'agriculture ainsi que la responsabilité de l'agriculture dans la hausse du niveau général des prix, par période de 5 et 10 années, et pour la période 1960-1976. Par exemple, pendant la période 1961-1965 la hausse moyenne annuelle des prix du PIB ayant été de 3,1 %, les rémunérations des facteurs spécifiquement agricoles interviennent dans cette hausse pour 0,04 % et sont donc responsables de 1,29 % (= 0,04/3,1) de la hausse moyenne annuelle constatée dans les prix du PIB au cours de cette période.

Tableau 1. - Evolution des indices implicites de prix du PIB (I_p , PIB) et de la VAB de l'agriculture (I_p , VAB agr), et de la responsabilité de l'agriculture dans la hausse du niveau général des prix, par périodes de 5 et 10 ans et pour la période 1960-1976.

Périodes (1)	Moyenne des variations annuelles		Responsabilités de l'agriculture	
	I_p , PIB (2)	I_p , VAB (3)	Valeur absolue (4)	% de I_p , PIB (5)
1961-1965	3,1	7,92	0,04	1,29
1966-1970	3,8	- 1,52	- 0,15	- 3,95
1971-1976	8,3	9,42	0,11	1,33
1961-1970	3,5	3,2	- 0,05	- 1,43
1966-1976	6,2	4,45	- 0,01	- 0,16
1960-1976	5,0	4,71	- 0,04	- 0,8

Source : L. PORTUGAL, G. BUBLOT : L'Agriculture, cause d'inflation ? le cas de la Belgique, 1959-1976. Revue de l'Agriculture, n° 3, mai-juin 1979, p. 633.

En analysant la contribution de la VAB agricole à la hausse des prix dans l'économie, nous avons éliminé totalement l'influence de la hausse du prix des matières premières livrées à l'agriculture par les autres secteurs. La responsabilité ainsi dégagée est totalement imputable au seul secteur agricole. Mais elle est pratiquement nulle, en raison de l'influence conjuguée de la baisse de la VAB de l'agriculture dans le PIB et de la disparité croissante entre la hausse du niveau général des prix et, par rapport à celle-ci, la hausse de plus en plus modérée des prix agricoles. Le niveau général des prix a haussé de 116 % de 1959 à 1976, tandis que la hausse de la rémunération des facteurs spécifiquement agricoles a été seulement de 93 % pendant cette période, les prix agricoles augmentant de 89 % seulement de 1959 à 1976.

Pendant la période 1960-1976, l'agriculture a exercé une influence pratiquement nulle dans les variations du niveau général des prix d'une année à l'autre. A cinq reprises, l'indice de prix de la VAB de l'agriculture a même diminué et ce secteur a donc exercé une influence déflationniste, évidemment réduite en raison de sa faible importance dans l'économie. Même pendant la période 1971-1976 qui a connu l'inflation la plus forte, la responsabilité de l'agriculture n'atteint que le montant insignifiant de 1,33 % dans la hausse du niveau général des prix.

2. PART PRISE PAR L'AGRICULTURE DANS LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Après avoir dégagé la contribution nulle de l'agriculture au phénomène de l'inflation, nous recherchons maintenant dans quelle mesure la hausse des prix de détail des produits alimentaires est imputable au secteur agricole dans son ensemble.

Procédant en trois étapes, nous cherchons comment se répartit la hausse des prix agricoles entre, d'une part la hausse du prix des matières premières (engrais, aliments...) fournies par les secteurs d'amont, et d'autre part la hausse de la rémunération unitaire des facteurs spécifiquement agricoles (fermages, salaires, revenus...). Nous évaluons ensuite la part que représente le volume des produits agricoles belges dans le volume des dépenses de consommation alimentaire. Enfin nous imputons la hausse des prix de détail des produits alimentaires aux secteurs concernés de l'amont, de l'agriculture proprement dite, et de l'aval, c'est-à-dire les industries agricoles et alimentaires mais aussi distribution, les secteurs fournissant des matières premières aux IAA...

Analyse des prix agricoles

Les agriculteurs achètent à d'autres secteurs économiques des facteurs de la production, ou consommations intermédiaires qui, combinés aux facteurs spécifiquement agricoles donnent naissance à la production agricole. Les prix des produits agricoles sont donc destinés à rémunérer les facteurs de production qui constituent les consommations intermédiaires et les facteurs spécifiquement agricoles.

La répartition du prix des produits agricoles entre le secteur agricole et les secteurs en amont est effectuée selon l'expression suivante :

$$I_{p, PA} = \alpha_t I_{p, CI} + (1 - \alpha_t) I_{p, VABagr} \quad (2)$$

$$= A + B$$

Cette expression exprime que l'indice de prix des produits agricoles en t ($I_{p, PA}$) comprend une part (A) égale à l'indice des prix des consommations intermédiaires ($I_{p, CI}$) multiplié par la part (α_t) que leur volume représente dans le volume de la production agricole, et une part (B) égale à l'indice de prix de la valeur ajoutée brute ($I_{p, VABagr}$) multiplié par la part que représente le volume de celle-ci ($1 - \alpha_t$) dans le volume de la production agricole.

A partir de l'expression 2 on peut analyser la variation survenue dans l'indice de prix des produits agricoles de l'année t-1 à l'année t (2) et déterminer la contribution de l'agriculture et des secteurs en amont de cette variation.

Le tableau 2 présente la moyenne des variations annuelles de l'indice de prix des produits agricoles ainsi que l'imputation de cette variation entre les secteurs concernés, par période de 5 et 10 années, et pour la période 1960-76. Par exemple, la hausse moyenne annuelle de 5,58 % survenue dans l'indice des prix des produits agricoles pendant la période 1961-1965 est la résultante

d'une hausse moyenne de 3,08 % par an dans la rémunération des facteurs spécifiquement agricoles, et de la hausse de 2,50 % de la part des consommations intermédiaires. Ces parts sont aussi exprimées en pour cent de la variation totale constatée (col. 6 et 7).

Les traits essentiels suivants se dégagent nettement du tableau 2. Pour la période 1960-1976, 71,1 % de la hausse constatée dans l'indice de prix des produits agricoles, est imputable aux secteurs d'amont, la part revenant à l'agriculture atteignant seulement 28,9 %. C'est essentiellement la part croissante prise par les consommations intermédiaires dans la production agricole qui est responsable de l'évolution constatée.

Analyse des dépenses de consommation alimentaire

Nous venons de voir que les facteurs d'amont assument une responsabilité de plus de 70 % dans la hausse de l'indice de prix des produits agricoles constatée d'une année à l'autre pendant la période 1960-1976.

Tableau 2. - Moyenne de la variation de l'indice du prix des produits agricoles (Ip, PA) d'une année à l'autre, et imputation de cette variation entre les secteurs d'amont et le secteur agricole, par période de 5 et de 10 années, et pour la période 1960-1976.

Période	Moy. arithm. des var. ann. de Ip _t PA (2)	Imputation de la var. entre		Imputat. de la var. de Ip _t PA en termes relatifs		
		amont (a)	agricult. (b)	Ip _t PA (5)	Amont (a)	Agri-culture (b)
		en % (3)	en % (4)		(6)	(7)
1961-1965 ..	5,58	2,50	3,08	100	44,8	55,2
1966-1970 ..	0,04	2,08	- 2,04	100	-	-
1971-1976 ..	7,82	4,24	3,58	100	54,2	45,8
1961-1970 ..	2,81	2,29	0,52	100	81,5	18,5
1966-1976 ..	4,28	3,26	1,02	100	76,2	23,8
1960-1976 ..	4,05	2,88	1,17	100	71,1	28,9

(a) col. (3) sur col. (2) x 100 (b) col. (4) sur col. (2) x 100

Source : PORTUGAL L., BUBLOT G., « L'Agriculture, cause d'inflation ?... » op. cit. p. 638.

Quant aux dépenses de consommation alimentaire, elles comprennent les éléments suivants : a) la valeur de la production agricole belge consommée en Belgique, b) la VAB des industries agricoles et alimentaires, c) les rémunérations des autres secteurs, notamment ceux de la distribution et les fournisseurs aux industries agricoles et alimentaires de matières premières autres que les produits agricoles (énergie, eau, produits chimiques, emballages...).

Cette analyse nous a contraints à aménager les statistiques publiées par l'Institut Economique Agricole et relatives à la valeur de la production agricole belge. Nous avons procédé comme suit :

Tableau 3. - Moyenne de la variation de l'indice du prix de détail des produits alimentaires (Ip, A1) d'une année à l'autre, et imputation de cette variation entre (1) les secteurs en amont de l'agriculture proprement dite, (3) les industries agricoles et alimentaires, et (4) les autres secteurs, par période de 5 à 10 ans et pour la période 1960-1976.

Période	Moy. arithm. des var. ann. de Ip _t A1 (en %) (2)	Imputation de la variation de Ip _t A1 entre les secteurs				Total (7)
		Amont (3)	Agric. (4)	IAA (5)	Autres (6)	
		% (3)	% (4)	% (5)	% (6)	
1960-65	3,28	20,1	22,9	19,8	37,2	100
1966-1970 ..	2,61	24,1	- 31,4	56,7	50,6	100
1971-1976 ..	7,74	12,9	9,9	26,7	50,4	100
1961-1970 ..	2,96	22,0	- 1,0	36,1	42,9	100
1966-1976 ..	5,41	15,5	0,9	33,3	50,3	100
1960-1976 ..	4,37	16,5	1,4	30,7	51,4	100

Source : PORTUGAL L., BUBLOT G., « L'Agriculture, cause d'inflation ?... » op. cit.

- Nous n'avons retenu que les productions agricoles comestibles, les autres (lin, tabac...) ne donnant pas lieu à des dépenses alimentaires.

- Nous avons divisé ensuite la valeur de ces productions comestibles, estimée aux prix de 1970, par leur coefficient d'autoapprovisionnement. Le coefficient d'autoapprovisionnement d'un produit pendant une année donnée exprime le volume de sa production en pour cent de sa consommation pendant cette année. Par exemple un coefficient d'autoapprovisionnement de 115 pour un produit donné signifie que la production de ce produit est égale à 115 % de sa consommation à l'intérieur du territoire belge. Si la valeur de ce produit aux prix de 1970, départ exploitations agricoles, est, par exemple, de 23 milliards, il suffit de diviser ce montant par 1,15 pour connaître la valeur de cette production, estimée au prix de 1970, départ exploitations agricoles, consommée en Belgique. On pourra donc dire que les 100/115 de cette production, soit 22 milliards de francs départ exploitations agricoles, sont consommés en Belgique. S'il y correspond une dépense alimentaire, également estimée au prix de 1970, de 48 milliards de francs, on dira que le volume de la production agricole représente, pour l'année considérée, les 22/48, soit 45,8 % du volume de la dépense alimentaire consentie par les consommateurs pour acheter ce produit.

Additionnant ensuite, pour les principaux produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et consommés en Belgique, les valeurs des productions ainsi corrigées, nous les comparons enfin à la somme des dépenses totales de consommation alimentaire, estimées aux prix de 1970.

Les enseignements que l'on peut dégager de l'analyse des dépenses de consommation alimentaire entre ces trois fractions sont claires. La part que représente le volume des productions agricoles belges dans le volume des dépenses alimentaires a diminué de 35 % en 1959 à quelques 28 % en 1976. La part des industries agricoles et alimentaires dans le volume des dépenses alimentaires a augmenté de 26 à 31 % et celle des autres secteurs a augmenté de 39 à 41 % environ, du début à la fin de la période (3).

Imputation de la variation du prix de détail des produits alimentaires

Il reste enfin à imputer la hausse des prix de détail des produits alimentaires, d'une année sur l'autre, et pendant des périodes pluri-annuelles, à chacun des quatre secteurs concernés : amont, agriculture proprement dite, industries agricoles et alimentaires, autres secteurs (distribution, fournisseurs de matières premières autres que l'agriculture).

De manière similaire aux deux expressions ci-dessus, on peut imputer la variation de l'indice implicite du prix de détail des produits alimentaires (I_p, AI) entre les quatre secteurs indiqués ci-dessus (3).

Le tableau 3 présente la moyenne des variations annuelles de l'indice de prix de détail des produits alimentaires par période de 5 et 10 ans et pour toute la période 1960-1976, et la moyenne des variations annuelles imputables à chaque secteur en pour cent de la variation totale de cet indice.

Les résultats sont clairs. Pendant la période 1960-1976, le secteur de la distribution et ceux, autres

que l'agriculture, fournissant des matières premières aux industries agricoles et alimentaires, assument la plus grande part de responsabilité, soit 51,4 % dans la hausse du prix de détail des produits alimentaires constatée d'une année à la suivante. Les industries agricoles et alimentaires viennent ensuite (30,7 %). Les secteurs situés en amont de l'agriculture ont une part relativement réduite (16,5 %) dans la hausse du prix de détail des produits alimentaires.

Quant à l'agriculture, elle assume la responsabilité la plus basse, soit 1,4 % seulement, dans la hausse du prix de détail des denrées alimentaires. Trois éléments intervenant à la fois expliquent cette influence négligeable : a) la hausse du prix des facteurs spécifiquement agricoles (revenu des exploitants, fermages, salaires,...) inférieure à celle de n'importe quel autre agrégat impliqué (consommation intermédiaire, prix des denrées alimentaires,...), b) la baisse considérable de la part de la production agricole dans le volume de la dépense alimentaire, c) la baisse considérable de la part des facteurs spécifiquement agricoles dans le volume de la production agricole.

REPERCUSSIONS DE L'INFLATION SUR LE SECTEUR AGRICOLE

Après avoir dégagé la contribution de l'agriculture au phénomène inflationniste, analysons maintenant les repercussions de ce phénomène sur le secteur agricole. Nous analyserons successivement l'impact de l'inflation sur les prix agricoles, sur le revenu de l'exploitant agricole, enfin sur la détention des biens patrimoniaux.

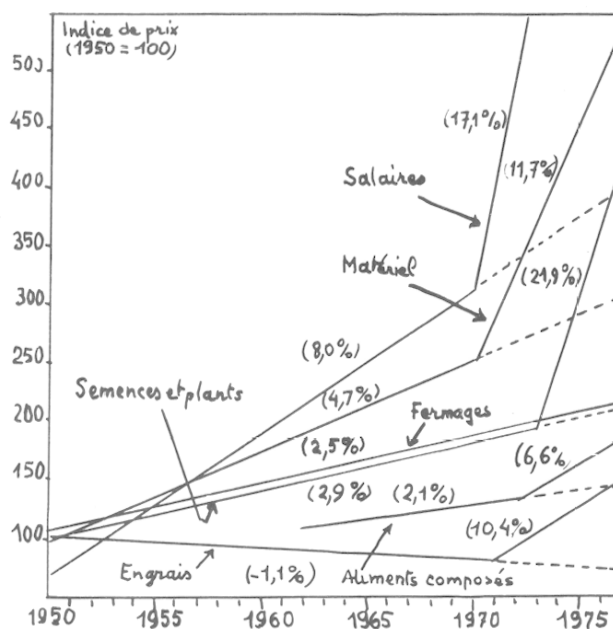
1. L'IMPACT DE L'INFLATION SUR LES PRIX AGRICOLES

Evolution des prix agricoles et inflation

La recherche pour chaque facteur et pour chaque produit agricole du type de courbe qui représente le mieux la tendance de l'évolution de son prix pendant la période 1950-1977 a permis de constater que, pour la plupart des prix, cette tendance a été brisée dans la période récente d'accélération de l'inflation. Les figures 1 et 2 montrent clairement que les prix des facteurs et les prix des produits ont eu, à partir des années 70, leur rythme de croissance brisé à des moments différents, et ont vu ce rythme se modifier à des taux divers (4). Il en est donc résulté une déformation croissante du système des prix relatifs ou, encore, une modification des rapports entre les prix des facteurs et les prix des produits.

Or c'est sur la base de ces rapports de prix que les exploitants agricoles prennent les décisions les plus importantes, notamment en matière d'emploi et de combinaison des facteurs variables (fumures...), de choix du plan de production, etc. On comprend aisément qu'en raison de la spécialisation de plus en plus grande des exploitations agricoles, de la difficulté de prévoir les prix à moyen terme (3 à 5 ans) et de l'impossibilité de changer, fondamentalement et souvent, de plan de production, les exploitants voient leur revenu soumis à une dispersion de plus en plus grande et éprouvent au sujet de l'avenir une incertitude croissante.

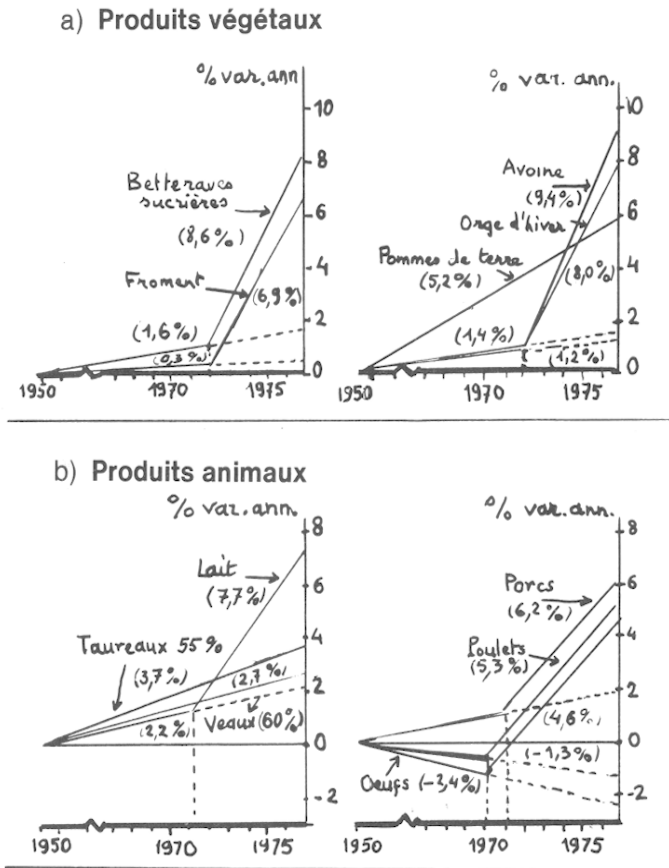
Figure 1 Evolution comparée de la tendance des prix de quelques facteurs de la production, 1950-1977 (la variation moyenne annuelle est indiquée entre parenthèses)



Celle-ci engendre inévitablement une inquiétude que justifie amplement la dégradation continue des termes de l'échange ou, encore, la diminution des prix de vente des produits agricoles relativement au prix d'achat des facteurs de production. En moyenne et pour la période 1953-1977, chaque fois que l'indice de prix du PIB a augmenté de 1 %, les prix des facteurs ont augmenté de

1,2 %, tandis que les prix des produits ont à peine monté de 0,7 %. Les termes de l'échange se sont donc continuellement dégradés (4).

Figure 2



La variabilité des prix, l'incertitude et l'inflation

L'étude de la variabilité des prix agricoles au cours de la période 1950-1977 a permis d'observer que tant les prix des facteurs que les prix des produits ont été relativement stables pendant la période 1950-1970, et que cette stabilité fut brisée avec l'accélération récente de l'inflation (tableau 4).

Par l'accentuation de la variabilité qu'elle suscite dans les prix des facteurs et les prix de vente des produits, l'inflation rend plus difficile le calcul économique. Le caractère inattendu et imprévisible de l'évolution des prix, limite les possibilités des techniques classiques de prévision, et rend leurs résultats de plus en plus incertains et aléatoires. Les agriculteurs éprouvent une difficulté croissante à allouer leurs ressources et à choisir une orientation à long terme pour leur exploitation. Finalement l'inflation a pour effet une réduction substantielle de l'horizon économique, c'est-à-dire une réduction de la période au-delà de laquelle toute prévision devient inopérante.

On comprend donc les difficultés croissantes qu'éprouvent les exploitants dans la gestion de leurs entreprises ainsi que l'augmentation de leur vulnérabilité ; de plus les variations dans les prix des facteurs et les prix des pro-

duits exercent sur le revenu des exploitants un effet amplificateur croissant.

Tableau 4a. - Evolution de la variabilité du prix des facteurs de la production agricole par période de 7 ans, 1950-1977, en %.

Facteur		1950-56	1957-63	1964-70	1971-77
Fermages	(CV)	9,70	3,37	5,94	6,21
	(V)	2,05	2,48	1,06	1,87
Salaires	(CV)	9,46	12,48	16,40	31,95
	(V)	18,35	13,98	9,58	80,08
Engrais	(CV)	2,05	5,77	1,94	22,31
	(V)	1,93	3,34	1,88	46,31
Aliments du bétail	(CV)	7,65	8,65	5,42	13,83
	(V)	-	-	1,14	13,15
Semences et plants	(CV)	6,75	13,89	5,48	36,49
	(V)	3,29	7,36	3,88	38,04
Matériel	(CV)	13,44	9,34	11,36	23,44
	(V)	3,44	3,88	3,63	45,92
Moyenne	(CV)	8,18	8,92	7,76	22,37
	(V)	5,81	6,20	3,53	37,56

Remarque :

$$-(CV) = \delta/M \times 100$$

$$-(V) = \frac{1}{7} \sum \frac{y^0 - y^c}{y^c} \times 100.$$

Tableau 4b. - Evolution de la rentabilité du prix des produits agricoles par période de 7 ans, 1950-1977, en %.

Produit		1950-56	1957-63	1964-70	1971-77
Froment	(CV)	4,15	0,53	2,36	13,53
	(V)	3,01	4,13	2,36	15,95
Orge d'hiver	(CV)	14,15	11,04	5,84	14,81
	(V)	12,00	6,00	2,81	17,89
Avoine	(CV)	12,06	11,58	6,65	17,68
	(V)	10,39	7,88	3,49	22,40
Pomme de terre	(CV)	17,36	29,07	43,36	91,83
	(V)	46,77	21,35	33,61	56,51
Betterave sucrière	(CV)	6,06	16,26	4,45	16,92
	(V)	6,71	11,69	3,78	18,01
Lait	(CV)	5,22	4,50	2,67	16,74
	(V)	6,53	6,99	5,99	20,42
Taureaux (55 %)	(CV)	7,02	6,01	5,52	12,62
	(V)	19,12	13,96	6,08	8,97
Veaux (60 %)	(CV)	7,07	8,60	8,61	12,98
	(V)	17,87	14,29	8,74	9,84
Porc demi-gras	(CV)	13,31	14,62	7,48	15,54
	(V)	12,39	11,60	4,84	17,16
Poulet à rôti	(CV)	-	10,89	4,30	11,52
	(V)	-	6,26	5,30	32,95
Oeufs	(CV)	9,11	5,20	14,31	12,81
	(V)	7,37	8,26	10,69	40,37
Moyenne	(CV)	9,55	10,75	9,60	21,54
	(V)	14,22	10,22	7,97	23,68

Source : PORTUGAL L., BUBLOT G. L'impact de l'inflation... op. cit., pp. 41-42.

2. L'IMPACT DE L'INFLATION SUR LE REVENU DE L'EXPLOITANT

Après avoir remarqué que l'accélération de l'inflation des années 70 a influencé l'évolution des prix agricoles, nous nous penchons à présent sur les conséquences de ce phénomène sur le revenu des exploitants. Le revenu de l'agriculteur et de sa famille, qui correspond en quelque sorte au résidu comptable de l'ensemble des opérations d'achat et de vente menées pour le compte de l'entreprise, ne peut échapper à l'influence exercée par l'inflation sur les prix des biens achetés et vendus.

Evolution des revenus et l'inflation

Le revenu de l'exploitant est directement dépendant de l'évolution des prix des facteurs de production et des prix des produits agricoles et, pour ce fait, est implicitement soumis à une indexation. C'est ce que montre le tableau

5 : par exemple en 1965 la variation du revenu par rapport à l'année précédente a été de l'ordre de 19 377 francs (142 404 F – 123 027 F), ce qui signifie que le revenu a augmenté de 15,8 % relativement au revenu de 1964 ; dans cette augmentation totale, 3,0 % (3 664 F) ont été dus à la déformation du système des prix d'une année à l'autre (5).

Tableau 5. – L'effet de l'inflation sur la formation et sur l'utilisation du revenu de l'exploitant, 1964-1977

Année	Rev/UT RE _t	Taux d'infl.	Perte de pouvoir d'achat du revenu		Effet de l'inflation sur le revenu		Gain ou perte dû à l'inflation	
			(F)	(F 1977)	(F)	(F 1977)	(F)	(F 1977)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1964	123.027	4,18	- 5.142	- 11.106	5.435	11.739	293	633
1965	142.404	4,06	- 5.782	- 12.001	3.664	7.605	- 2.118	- 4.396
1966	139.479	4,17	- 5.816	- 11.588	- 2.717	- 5.413	- 8.533	- 17.001
1967	144.500	2,94	- 4.248	- 8.223	93	180	- 4.155	- 8.043
1968	179.489	2,70	- 4.846	- 9.133	9.362	17.644	4.516	8.511
1969	220.120	3,76	- 8.277	- 15.035	9.815	17.829	1.538	2.794
1970	181.757	3,90	- 7.089	- 12.393	- 13.470	- 23.549	- 20.559	- 35.942
1971	213.282	4,34	- 9.256	- 15.509	8.857	14.841	- 399	- 668
1972	313.963	5,45	- 17.111	- 27.186	- 27.327	43.417	10.216	16.231
1973	359.752	6,95	- 25.003	- 37.146	5.639	8.378	- 19.364	- 28.768
1974	310.741	12,68	- 39.403	- 51.947	- 22.159	- 29.214	- 61.561	- 81.161
1975	357.077	12,77	- 45.599	- 53.313	6.989	8.171	- 38.610	- 45.142
1976	443.567	9,16	- 40.631	- 43.516	17.534	18.779	- 23.097	- 24.737
1977	391.539	7,10	- 27.799	- 27.999	- 23.238	- 23.238	- 51.037	- 51.037
Moyenne :								
1964-1970		3,67	-	- 11.354	-	3.719	-	- 7.635
1971-1977		8,35	-	- 36.631	-	5.876	-	- 30.755
1964-1977		6,01	-	- 23.993	-	4.798	-	- 19.195

Source : PORTUGAL L. L'inflation et le revenu..., op. cit.

Remarques : col. (3) = variation d'une année à l'autre de l'indice de prix de détail ; col. (4) = col. (2) x col. (3) x 100 ; col. (8) = col. (4) + col. (6) ; col. (9) = col. (5) + col. (7).

D'autre part, on constate que simultanément les prix de détail des biens de consommation ont augmenté en moyenne de 4,06 % (col. 3) ce qui entraîne une perte de pouvoir d'achat du revenu de 5 782 F (col. 4). Au total, l'agriculteur a par conséquent subi une perte de 2 118 F (3 664 F – 5 782 F) à cause de l'inflation.

En termes moyens et durant toute la période étudiée, le revenu de l'exploitant a augmenté de 4 798 F de 1977 en moyenne par année grâce à l'inflation ; suite à ce même phénomène, le revenu a subi une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 23 993 F de 1977 en moyenne par année. En définitive, l'agriculteur a connu une perte moyenne annuelle de 19 195 F de 1977.

En outre, l'accentuation du phénomène inflationniste dans les années 70 a eu pour conséquence l'augmentation de la perte des agriculteurs vis-à-vis de l'inflation : la perte moyenne annuelle de 7 635 F de 1977 au cours de la période 1964-1970 est passée à 30 755 F de 1977 par an durant la période 1971-1977.

La situation relative des agriculteurs face à l'inflation

L'étude de la situation d'un agent économique vis-à-vis de l'inflation doit être effectuée comparativement. En termes absolus, nous venons de voir que l'agriculteur subit une perte : quid si la plupart des agents économiques subissent une plus grande perte ?

Dans le but de permettre cette comparaison, nous avons pris comme terme de référence le salaire moyen des salariés de tous les secteurs de l'économie. Si le revenu des agriculteurs est comparé à celui des salariés, ce n'est pas en raison de la proximité des agriculteurs et des salariés, mais plutôt parce qu'en raison de l'importance de la classe sociale des salariés, mais plutôt parce

qu'en raison de l'importance de la classe sociale des salariés, le revenu moyen des salariés est une bonne indication du revenu moyen du Belge. D'ailleurs, c'est par rapport au salaire moyen des salariés que le gouvernement exprime le taux de parité des revenus agricoles. Ce salaire est très généralement indexé en Belgique.

Tableau 6. – Effet de l'inflation sur la formation du revenu des exploitants agricoles et le salaire moyen de tous les secteurs. Moyenne de la variation des revenus (%) avec inflation et « sans inflation », par période de 4, 7 et 14 ans.

Période	Exploitant agricole			Salarié		
	Avec infl.	Sans infl.	Effet infl.	Avec infl.	Sans infl.	Effet infl.
1966-1969	12,1	9,6	2,5	7,6	4,2	3,4
1970-1973	15,4*	12,1	3,3	12,1	6,9	5,2
1974-1977	3,5	4,5	- 1,0	14,3	3,9	10,4
1964-1970	9,3	7,6	1,7	8,5	4,9	3,6
1971-1977	13,3	11,1	2,2	13,5	5,2	8,3
1964-1977	11,3	9,3	2,0	11,0	5,0	6,0

Source : PORTUGAL L., L'inflation et le revenu agricole..., op. cit.

Le tableau 6 montre clairement que « sans inflation » le revenu des agriculteurs aurait un rythme de croissance moyen annuel bien supérieur à celui des salariés, ce qui permettrait à la longue d'éliminer l'écart entre ces revenus (6). C'est précisément la disparité existant entre l'indexation de ces deux types de revenus qui justifie que dans la réalité (avec inflation), le revenu des agriculteurs a un rythme à peine supérieur ou même inférieur pour certaines périodes, à celui des salaires. Ce phénomène a même été plus marqué dans la période récente d'accélération de l'inflation ; en effet, la différence entre l'effet de l'inflation sur le revenu des agriculteurs et ce même effet sur le revenu des salariés est passé de - 1,9 % (= 3,6 % - 1,7 %) au cours de la période 1964-1970 à - 6,1 % (= 8,3 % - 2,2 %) durant la période 1971-1977. Remar-

quons encore qu'au cours de la dernière période de 4 ans (1974-1977) l'effet de l'inflation sur le revenu des agriculteurs a même été négatif.

En conséquence, l'indexation implicite qui peut jouer au niveau du revenu des agriculteurs, est insuffisante pour maintenir leur pouvoir d'achat.

3. L'IMPACT DE L'INFLATION SUR LE DETENTION DES BIENS PATRIMONIAUX

Aspects théoriques

A l'argumentation qui précède, et aux conclusions sur lesquelles elle débouche, on pourrait objecter que le patrimoine de l'exploitant bien supérieur à celui du salarié, se réévalue sans cesse, suite à l'inflation. Par ce biais les agriculteurs récupéreraient donc largement ce qu'ils peuvent avoir perdu du fait de l'adaptation tardive, voire insuffisante, des prix qui déterminent leur revenu.

Il importe donc d'analyser cet aspect du problème. Pour le faire nous avons procédé comme suit (7) :

D'abord, pour chaque type de capital (terres, bâtiments,... ; cheptel vif, cheptel mort...), nous avons scindé la variation d'une année à l'autre de la valeur du capital en un effet quantité et un effet prix ; ce dernier représente l'effet de l'inflation sur la valeur nominale du capital détenu dans l'année t.

Nous avons calculé ensuite la perte de pouvoir d'achat de la valeur de chaque capital au cours de l'année t par rapport à l'année précédente ; cette perte est due à la diminution de la valeur de la monnaie d'une année par rapport à l'autre.

Nous calculons ensuite le gain (perte) enregistré sur les dettes. En effet la constitution et le maintien de l'actif ont souvent pour contrepartie le recours à l'emprunt. Puisque le plus souvent les contrats d'emprunts sont libellés en monnaie sans indexation, il peut en résulter également un gain (perte). Toutefois ce gain (perte) ne dépend pas du taux de variation des prix à la consommation (I_t), il dépend uniquement du taux d'indexation du revenu de l'agent endetté (i_t). Pour payer une dette D, non indexée quand le taux d'inflation est de I_t (%), l'agriculteur retire en effet cette somme d'un revenu indexé de

i_t (%) ; le gain qui en résulte est donc de $D_t \times i_t$, et non pas de $D_t \times I_t$ (lv). Nous avons enfin additionné les trois effets précédents et obtenu ainsi l'effet global de l'inflation sur la détention des biens patrimoniaux. Afin d'exprimer les valeurs annuelles dans la même unité monétaire (francs de 1977) nous les avons divisées par l'indice de prix à la consommation (base 100=1977). Ces résultats sont présentés au tableau 7. Si on divise cet effet global par le nombre d'unités de travail détenant ces capitaux, nous obtenons les gains ou pertes par unités de travail (col. 8).

Les résultats

Il est commun de voir les auteurs affirmer qu'à la suite de l'inflation tous les détenteurs de biens réels dont la valeur monétaire augmente, gagnent relativement ainsi que les débiteurs qui remboursent et paient leurs intérêts en monnaie dépréciée.

L'exploitant agricole se trouve dans cette situation : d'une part il détient un stock de capital et d'autre part il est souvent un débiteur. Le tableau 7 montre clairement la situation de l'exploitant agricole : effectivement pendant la période 1964-1970 au cours de laquelle on a connu des taux d'inflation considérés comme normaux, l'agriculteur a vu valoriser ses capitaux grâce à l'inflation ; mais durant la période 1971-1977 au cours même d'une période inflationniste aiguë, l'agriculteur a connu, contrairement au sentiment général, une perte de la valeur réelle de ses capitaux. En fait, la plus-value moyenne annuelle de 26 932 F de 1977 par unité de travail enregistrée pendant la première période, est passée à une moins-value de l'ordre des 21 432 F de 1977 dans la seconde période.

Cela est fondamentalement dû à des moins-values enregistrées sur le capital foncier. Ces moins-values sont dues à leur tour à l'évolution du prix des terres, capital qui représente la majorité du capital foncier. En effet, il y a eu une baisse importante du prix unitaire des terres agricoles, amorcée en 1969 et terminée en 1972, laquelle a été suivie d'une hausse qui à plusieurs reprises s'est montrée insuffisante pour compenser la perte de pouvoir d'achat de la monnaie. Les plus-values enregistrées sur les dettes et sur le capital d'exploitation n'ont réduit que de très peu cette moins-value.

Tableau 7. - L'effet de l'inflation sur la détention des capitaux agricoles, en termes totaux (Elt) et par unité de travail (Elt/UT) : évolution de l'effet de l'inflation sur la détention des capitaux foncier (Elcf) et d'exploitation (Elce), sur l'actif (Ela) et sur les dettes (Eld), par année (1964-1977) et selon les périodes indiquées (en francs 77).

Période (1)	Elcf md F (2)	Elce md F (3)	Ela md F (4)	Eld md F (5)	EI total md F (6)	UT milliers (7)	Elt/UT F (8)
1964	16,838	- 8,177	8,661	2,786	11,447	218,4	52.413
1965	14,604	- 0,149	14,455	2,653	17,108	205,5	83.251
1966	11,632	- 5,918	5,714	- 1,124	4,590	189,9	24.171
1967	5,633	- 8,440	- 2,807	0,062	- 2,745	182,9	- 15.008
1968	2,079	9,227	11,306	4,056	15,362	174,1	88.237
1969	- 4,650	3,335	- 1,315	3,286	1,971	167,0	11.802
1970	- 18,547	12,979	- 5,568	- 3,509	- 9,077	161,1	- 56.344
1964-1970	3,941	0,408	4,349	1,173	5,522	-	26.932
1971	- 27,118	5,395	- 21,723	2,597	- 19,126	149,6	- 127.846
1972	- 14,960	5,073	- 9,887	6,894	- 2,993	140,3	- 21.334
1973	2,260	28,116	30,376	0,979	31,355	133,0	235.752
1974	- 9,173	- 15,353	- 24,526	- 3,048	- 27,574	128,3	- 214.919
1975	- 9,821	- 12,965	- 22,786	1,034	- 21,752	124,2	- 175.140
1976	10,971	- 6,093	4,878	2,645	7,523	117,2	64.193
1977	16,067	- 3,263	12,804	- 2,824	9,980	111,8	89.267
1971-1977	- 4,539	0,130	- 4,409	1,182	- 3,227	-	21.432

Remarques : EIA (col. 4) = col. 2 + col. 3 ; EI total (col. 6) = col. 5 ; Elt/UT (col. 8) = col. 6/col. 7.
Source : PORTUGAL L., L'inflation et le revenu agricole..., op. cit.

SYNTHESE ET CONCLUSION

Notre but a été de mettre en évidence les relations entre l'agriculture et la poussée récente du processus inflationniste, en analysant la responsabilité de l'agriculture belge dans la hausse du niveau des prix dans l'économie, et en examinant les répercussions de ce processus sur le secteur agricole. Les conclusions suivantes se dégagent :

- L'agriculture n'assume rigoureusement aucune responsabilité dans la hausse du niveau général des prix. Ceci est dû à la fois à la hausse plus modérée de la rémunération des facteurs spécifiquement agricoles (revenus, fermages, salaires...) et à la baisse continue de la valeur ajoutée brute de l'agriculture dans le produit inférieur brut total.

- La hausse des prix agricoles constatée d'une année à l'autre pendant la période 1959-1976 est imputable, à concurrence de plus de 70 %, à la hausse plus grande du prix des matières premières et à la part croissante que celles-ci représentent dans le volume de la production agricole.

- Enfin, l'agriculture n'assume, dans la hausse du prix de détail des denrées alimentaires, qu'une part de responsabilité infime (1,4 %), tandis que les secteurs en aval de l'agriculture en assument la plus grande responsabilité (plus de 80 %).

- La tendance de la majorité des prix des produits et des facteurs de la production agricole a été affectée de manière significative par la poussée inflationniste postérieure à l'année 1970.

- L'accélération récente de l'inflation a amplifié la discrimination des revenus. En effet, tandis que les salariés voyaient leurs revenus indexés de 8,3 % l'an en moyenne durant la période 1971-1977, le revenu des agriculteurs par unité de travail n'augmentait que de 2,2 % à cause de l'inflation. En d'autres termes, alors que les salariés ont garanti le pouvoir d'achat de leur salaire, les agriculteurs subissent une perte relative de l'ordre de 6,1 % l'an. Or, avant cette période d'accélération de l'inflation, au cours de la période 1964-1970, cette perte relative ne se chiffrait qu'à 1,9 % l'an.

- La considération des plus-values éventuelles associées à la détention de capitaux agricoles n'améliore en rien la situation relative des agriculteurs face à l'inflation. Au contraire, les moins-values enregistrées au cours de la période récente d'accélération de l'inflation ont nécessairement un effet néfaste sur le montant du revenu disponible à la consommation.

En conséquence, quel que soit l'angle sous lequel le phénomène est analysé, il ressort que l'agriculture a joué un rôle modérateur du processus inflationniste et ce, au détriment du bien-être relatif des familles agricoles.

NOTES

(1) Pour les détails méthodologiques voir par exemple, PORTUGAL L., *L'agriculture et l'inflation, le cas de la Belgique, 1960-1975*. Université de Louvain, 1979, 195 p.

(2) Pour les détails méthodologiques voir par exemple PORTUGAL L. *L'agriculture et l'inflation...*, op. cit.

(3) PORTUGAL L., BUBLOT G., *L'Agriculture, cause d'inflation ?...* op. cit.

(4) PORTUGAL L., BUBLOT G., *L'impact de l'inflation sur les prix des facteurs et les prix des produits agricoles. Le cas de la Belgique, 1950-1977*. *Economie Rurale*, n° 134, nov.-déc. 1979, pp. 35-44.

(5) L'effet de l'inflation sur la formation du revenu de l'exploitant a été calculé en utilisant la méthode des surplus. Il correspond à la différence entre la répartition du

surplus global d'entreprise effectivement effectuée par l'intermédiaire du système du prix (avec inflation) et une répartition proportionnelle obtenue sans déformation relative des prix (sans inflation). Voir PORTUGAL L., « L'inflation et le revenu agricole - Le cas de la Belgique, 1963-1977 ». *Revue de l'Agriculture* n° 6, nov.-déc. 1979, pp. 1339-1353.

(6) Pour les salariés les variations des revenus avec inflation correspondent aux variations de revenu effectivement vérifiées, et les variations « sans inflation » correspondent aux variations de ce même revenu, non compris la liaison à l'index qui représente l'effet de l'inflation sur la formation du revenu des salariés.

(7) Pour les détails méthodologiques, voir PORTUGAL L., *L'inflation et le revenu agricole...*, op. cit.